

innEAUv'infos

Tous acteurs pour la qualité de l'eau sur le bassin de Saffré !

Au sommaire **Page 2** D'où vient l'eau de votre robinet ?

Page 3 La parole à Florent MARY, responsable des espaces communaux à Saffré

Page 4 En un mot : périmètres de protection



édito

La qualité de l'eau, l'affaire de tous

Jean-Luc GREGOIRE
Vice-président
d'atlantic'eau



Les signataires de la charte « Bassin de Saffré 2040 : tous innEAUv'acteurs ! »

Le bassin d'alimentation en eau potable de Saffré s'étend sur 8 360 ha dont 6 000 ha de surfaces agricoles. Plus de 2 millions de m³ sont pompés annuellement dans la nappe pour alimenter environ 45 000 habitants. Depuis de nombreuses années, les habitants des communes concernées, Abbaretz, Puceul, Nozay et Saffré, sont sensibilisés à la problématique de la qualité de l'eau. Tous les autres acteurs du territoire (collectivités, associations, agriculteurs...) sont impliqués.

C'est tout l'objet de la démarche initiée dans le cadre de la charte « **Tous InnEAUv'acteurs** » signée en mars 2021. Elle a pour objectif le non usage de produits phytosanitaires de synthèse à l'horizon 2040. Cette charte est en adéquation avec la motion prise par le comité syndical d'atlantic'eau, qui revendique le fait de pouvoir pomper de l'eau brute exempte de toute molécule indésirable.

Les agriculteurs sont en première ligne. Ils sont fortement impliqués dans la démarche et se sont engagés à faire évoluer leurs pratiques dans ce sens. Mais c'est aussi l'affaire de tous, autres secteurs d'activité, collectivités et habitants. Les collectivités ont déjà modifié leurs pratiques. En tant qu'habitant, nos actions quotidiennes, nos choix de consommation alimentaire, nos produits ménagers, nos méthodes de désherbage des chemins et cours, de nettoyage des sols, façades, toitures... peuvent avoir des effets que l'on ne soupçonne pas sur la qualité de l'eau. Chaque habitant doit prendre conscience que son comportement et ses choix de consommation ont un effet sur la qualité de l'eau, mais aussi plus largement, sur l'environnement.

L'objectif de ce premier bulletin et de ceux qui suivront est de vous sensibiliser et de vous informer sur la charte, ses retours d'expériences...

Bonne lecture.

L'événement

D'où vient l'eau de votre robinet ?

Retour sur la visite de l'usine de production d'eau de Saffré

À l'occasion de la Semaine européenne du Développement Durable, à l'automne 2021, l'unité de production d'eau potable de Saffré a ouvert ses portes. Au cours d'une visite guidée d'une heure environ, 50 habitants du territoire ont pénétré au cœur des installations de traitement. Ils ont découvert comment l'eau potable est produite et quels

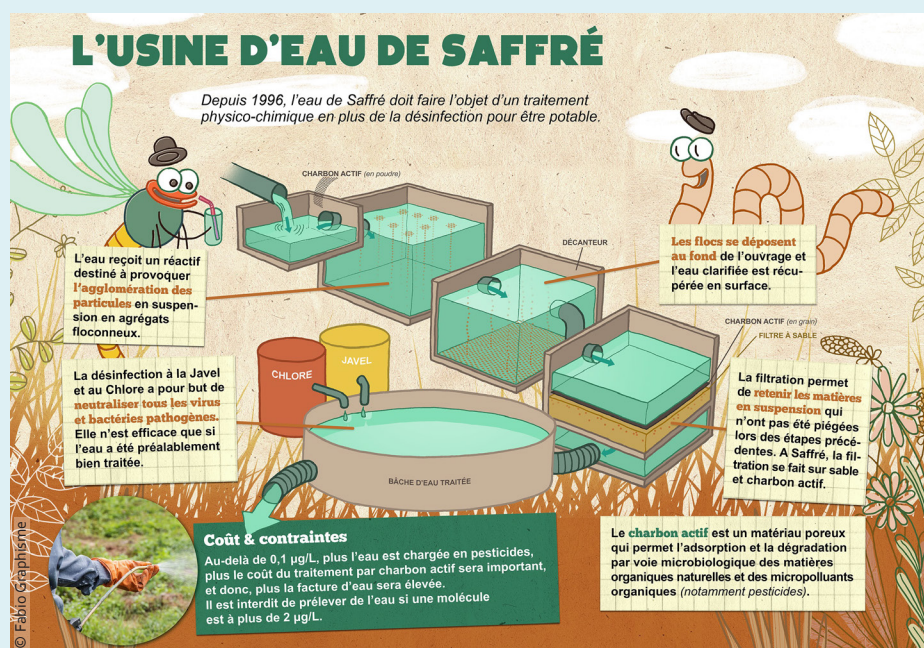
Le saviez-vous ?

La qualité de l'eau de votre robinet dépend de la qualité de l'eau du captage. Les produits domestiques que vous utilisez se retrouvent tôt ou tard dans l'eau captée. Recourir à des produits d'entretien écologiques et jardiner sans pesticides (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019) contribuent à la qualité de votre eau du robinet.

contrôles elle subit avant d'arriver au robinet. Début février, une visite a également été organisée pour 26 collégiens de 4^{ème} du collège Jean Mermoz de Nozay et au printemps, ce sera le tour de 3 classes de primaire situées sur le bassin.

De la source au robinet, chaque étape est essentielle pour garantir une eau de qualité aux habitants.

Sur le territoire de Saffré, la question de la qualité de la ressource est particulièrement surveillée. L'unité d'eau potable est en effet alimentée par la nappe souterraine du bassin de Saffré (8360 hectares). Ce captage est classé prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement pour deux raisons. La première est environnementale, des résidus de pesticides étant détectés dans l'eau captée, avant traitement. La seconde est stratégique, puisqu'il alimente 45 000 habitants en eau potable.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Vidéo [Le cycle de l'eau domestique expliqué aux enfants](#)
- Vidéo [C'est pas sorcier : L'eau, ça coule de source](#)

L'INFO EN PLUS

les phosphonates et les écolabels

Sur le bassin de Saffré, on retrouve des teneurs élevées en AMPA*. Cette molécule est issue de la dégradation du glyphosate (herbicide bien connu) mais aussi des phosphonates (contenus dans les produits ménagers non écologiques). Recourir à des produits d'entretien (produits

vaisselle, lessives, adoucissants, détergents, ...) écologiques limite cette pollution. Vigilance néanmoins car tous les labels environnementaux ne se valent pas. Pour l'ADEME, les produits certifiés écolabels sont à privilégier. Faire ses produits ménagers maison contribue aussi à la qualité de l'eau du robinet.

* acide aminométhylphosphonique

Pour choisir vos produits éco-labelisés, privilégiez ces logos :



POUR ALLER PLUS LOIN

- Vendredi 6 mai à 19h30, Salle St-Pierre à Saffré : soirée Défi Énergie Déclic
- Vidéo [Les micropolluants](#)



Une liaison douce entre le château et le lotissement à Saffré

Trois questions à...

Florent MARY,

Responsable du service espaces publics urbains de la commune de Saffré

Agent de la commune depuis 1997

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi dite « LABBÉ » interdit les usages de produits phytosanitaires à l'ensemble des personnes publiques (État, collectivités, établissements publics) pour l'entretien des espaces ouverts au public. Certaines communes ont anticipé la réglementation : Saffré s'est doté d'un plan de désherbage communal dès 2002.

Quelles ont été les étapes clés pour atteindre le zéro phyto sur la commune ?

J'étais issu d'une culture 100% produits phytosanitaires, convaincu par l'utilisation des pesticides. C'était la facilité, je ne voyais pas le danger. En 2002, nous avons été contactés par le syndicat d'eau pour travailler sur la réduction des produits phytos sur la commune. Saffré a été une commune pilote à l'échelle de la Région Pays de la Loire. Accompagnés pendant 5 ans par la Cellule Régionale d'Étude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires (CREPEPP), nous avons appliqué la méthode « Éviter, Réduire et Substituer ». Nous avons commencé par cartographier les zones communales en fonction de leurs risques de pollution de l'eau : faibles, moyens et forts. L'objectif étant de faire évoluer nos pratiques par étape : nous avons réduit nos usages petit à petit et nous sommes arrivés au zéro phyto !

Comment sont entretenues les surfaces communales ?

L'ensemble de la commune est aujourd'hui entretenu en zéro phyto, le cimetière compris. Avec un rotofil ou une tondeuse, on arrive à passer partout. Dans les massifs, le paillage, les plantes couvre-sols mais aussi les vivaces dont certaines allélopathiques* (comme le thym serpolet) limitent le salissement. On arrache seulement l'herbe manuellement dans les massifs floraux.

Ce qu'il faut avant tout, c'est réaménager l'espace, s'inscrire dans une approche globale : repenser par exemple les allées, ou encore mettre à niveau les bordures pour faciliter la tonte ou le passage du rotofil.

Sur le terrain de foot, un robot tondeuse tourne tous les jours et est programmé à distance. Cette tonte très rapprochée génère une densification du gazon qui empêche la présence d'autres herbes... Fini là aussi les pesticides !

Quelles perceptions les habitants ont-ils du zéro phyto sur la commune ?

Au début, c'était compliqué pour les habitants. Mais le temps est un atout, il ne faut pas précipiter les choses. **Il a aussi fallu que je travaille sur moi pour accepter ces changements,** j'ai eu des craintes au départ. Mais on savait que la législation allait évoluer. Aujourd'hui, on est fier d'avoir été précurseur, beaucoup de communes nous ont contactés. C'est valorisant. Avant tout, il faut changer sa vision de l'herbe. L'herbe apporte un côté champêtre, c'est une question d'esthétique.

Par ailleurs, depuis le zéro phyto, les coûts de gestion des espaces verts ne cessent de diminuer : pas d'achat de phytos, des plantes vivaces et non annuelles, des économies d'eau...

* Les plantes allélopathiques produisent des composés chimiques qui limitent ou empêchent la germination d'autres plantes.

LE CHIFFRE CLÉ

104

C'est le nombre d'agriculteurs qui **produisent** sur le bassin de Saffré : éleveurs de vaches laitières ou allaitantes, de porcs, de volailles, producteurs de céréales mais aussi 2 maraichers et 1 productrice de petits fruits.

20 de ces agriculteurs sont certifiés en Agriculture Biologique.

25 agriculteurs sont engagés dans des changements de pratiques et rémunérés par des Paiements pour Services Environnementaux (financés par l'Agence de l'Eau et atlantic'eau).

Mieux comprendre EN UN MOT

Périmètres de protection

Les périmètres de protection des captages sont définis après une procédure d'enquête publique par un arrêté les déclarant d'utilité publique. Dans ces zones, les activités humaines y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions. La procédure pour le captage de Saffré est en cours avec une enquête publique prévue fin 2022.

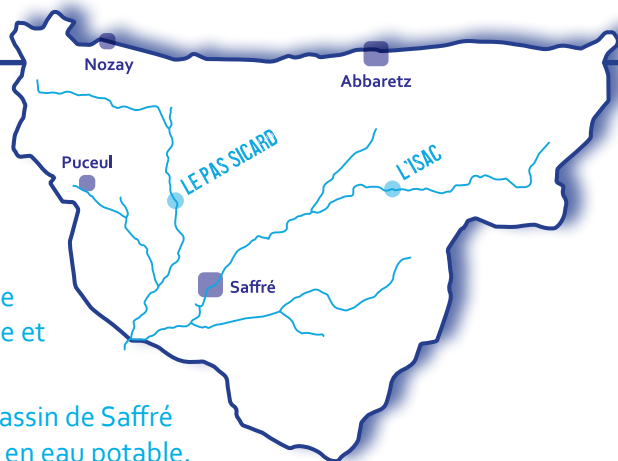
InnEAUv'infos #1 • avril 2022

• Directeur de la publication : Jean-Michel Brard • Conception, réalisation, rédaction : atlantic'eau
• Crédits photos : atlantic'eau sauf mentions spécifiques



LE COUP D'OEIL

Les collégiens de Nozay au cœur de la station de production d'eau potable de Saffré, qui alimente 45 000 habitants : le territoire de la communauté de commune de Nozay mais aussi une partie du pays de la Mée, du pays de Blain et de la communauté de le communes Erdre et Gesvres.



La charte en un mot

Signée par 9 acteurs du territoire*, la charte vise à atteindre le non usage de produits phytosanitaires de synthèse (d'origine agricole et non agricole) d'ici 2040.

La nappe souterraine du bassin de Saffré alimente 45 000 habitants en eau potable.

Ils financent la charte



* Les signataires de la charte :



Votre interlocutrice

Marianne DUNCOMBE, Animatrice de la charte
Tél. 02 51 89 10 30 / Port. 07 48 72 86 64
Mail : marianne.duncombe@atlantic-eau.fr
Site : www.atlantic-eau.fr